COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence redevable :

Adhésion à compter de l'année 2021

Document à retourner impérativement au SMICTOM du Pays de Fougères
Z.A. de l'Aumaillerie 35133 JAVENE

Avant le 04 décembre 2020

☐ PRELEVEMENT UNIQUE A LA DATE LIMITE DE PAIEMENT [1]

OU

☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE EN 4 (QUATRE) FOIS [1]

(1) : cocher la case correspondant à votre demande

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *la Communauté de Communes du Val d'ille-Aubigné* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.* Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR52ZZZ611047

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE Adresse : LA MAITAIRIE Code postal : 35520 Ville : MONTREUIL LE GAST Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) — IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.